

CPF, DIF... Punition collective ?



27/06/2016

Agents Pôle emploi : vous former va devenir un vœu très cher !!!!

CPF, DIF... l'établissement décide de laisser à votre charge **30 %** du coût total.



Heureusement, le bilan de compétence est protégé par l'article 23 §6 de la CCN :

« Un congé de bilan de compétences est accordé de droit tous les cinq ans à tout agent qui en fait la demande. **Les frais afférents sont pris en charge par Pôle emploi.** »

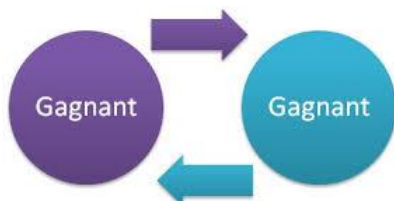
La Direction Régionale (DR) motive sa décision par le trop grand nombre d'absence ou d'abandons de ces formations.

La CFE-CGC Métiers de l'emploi refuse cette punition collective inique*.



Nous y voyons bien là l'objectif de l'établissement :
« **économies à tout prix** »

Nous demandons le report de cette décision, le temps de trouver des solutions qui permettent à chacun d'y retrouver son compte :



- Pour Pôle emploi : de ne plus financer pour rien
- Pour les agents : de pouvoir faire leur formation jusqu'au bout **sans sanction financière.**

C'est faisable et réalisable **si l'établissement le souhaite.**

La balle est dans son camp.

Un courrier, dans ce sens, est envoyé au DR

Choisira-t-il la punition ou le dialogue ?

....nous attendons sa réponse !!!



**qui est injuste de façon criante, excessive.(source : CNTRL)*

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15 - syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Blog national : www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Régional : <http://cfecgcmepl.unblog.fr/>

1/1

Pour adhérer suivez [ce lien](#) ou

